

Groupe EELV au Conseil Régional de Bretagne.  
13 rue Franz Heller.  
35700 Rennes

Le 28 décembre 2014

à Monsieur le Président de la commission d'enquête du port de Brest

Monsieur,

La Région Bretagne mène depuis près de 10 ans une politique très volontariste en faveur des énergies marines. Elle a, notamment, participé aux financements de plusieurs projets portés par le pôle mer, au site hydrolien expérimental de Bréhat. Elle a, également, été à l'initiative de France énergies marines. Entreprises, chercheurs et nombre de bretons sont aussi engagés à ses côtés. comme en témoignent deux rapports du CESER.

Les énergies marines renouvelables constituent l'opportunité de développer une nouvelle filière industrielle en Bretagne en valorisant de nombreuses compétences acquises en particulier dans le secteur maritime. Elles sont aussi l'occasion d'inscrire notre région dans la transition énergétique en cours.

Les élu(e)s régionaux EELV partagent cet intérêt pour les EMR et sont également sensibles au maintien voir au développement du transport maritime dans la mesure, en particulier, où il se substitue au transport routier.

cette aune, ils considèrent l'aménagement du Port de Brest nécessaire. C'est, en effet, le seul de l'ouest breton en capacité de développer les infrastructures nécessaires au développement de projets éoliens marins.

Cela ne signifie pas pour autant qu'ils donnent un blanc seign au projet soumis à l'enquête et souhaitent porter à votre connaissance leurs avis qui concernent en particulier : les coûts et de la rentabilité des projets, la préservation de l'environnement, le réchauffement climatique, l'accès au port de commerce et son développement.

Ils souhaitent, également, mettre l'accent sur un point : le manque, dans le dossier, de vision prospective du système portuaire brestois dans lequel le projet doit s'insérer. Comme souligné, le projet EMR aura des répercussions positives pour la Bretagne, sur l'emploi, en particulier, mais c'est un projet éphémère à l'échelle envisagée. Tout laisse supposer qu'il s'inscrit dans un pas de temps, court à l'échelle portuaire, de 2 à 3 décennies. Ensuite aux années de la création de parcs se substitueront celles de leur entretien. Cet aspect des choses n'est absolument pas abordé dans le rapport et pourtant il impliquera une déprise importante du Polder et une réduction du nombre d'emploi.

Face à cette situation, il nous semble essentiel que soit abordée, avec la plus grande attention, la question de la déconstruction des navires pour laquelle le site brestois a de nombreux atouts. C'est une activité qui s'inscrit dans la durée et dont une montée en puissance progressive permettrait, tout à la fois, de mieux gérer socialement la crise qui découlera de la fin des chantiers EMR mais également de maintenir des activités sur le Polder et les redevances qui y sont associées.

Ce scénario nécessite que les acteurs portaires fassent preuve, aujourd'hui, du même volontarisme pour la déconstruction qu'ils ne l'ont pour les EMR, car d'ores et déjà, plusieurs ports français sont sur les rangs.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos remarques, recevez, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée et ...nos meilleurs voeux pour la nouvelle année qui s'annonce.

Les élu(e)s régionaux Europe Ecologie les Verts  
au conseil régional de Bretagne.